



## Partie 1 : Contrat de sous-traitance

- Il s'agit de déterminer le tarif de sous-traitance facturé par PROFINO par unité produite soit p (inconnue à déterminer).
- Pour ce faire, il faut successivement :
  - établir les comptes de résultat prévisionnels (avec p comme inconnu) ;
  - en déduire les flux de trésorerie d'exploitation (soit l'EBE net d'IS) ;
  - déterminer les investissements nécessaires ;
  - établir puis résoudre l'équation d'équivalence entre l'investissement initial et la valeur actuelle des flux d'exploitation cumulés ;
  - le taux d'actualisation étant connu (5%) la seule inconnue à déterminer est précisément le prix de la sous-traitance par unité produite.



## Partie 2 : Redevance pour utilisation d'immobilisations incorporelles

- Il s'agit de déterminer le montant de la redevance (à verser par PROFINO) pour utilisation des immobilisations incorporelles de DISTRIBAT.  
Pour ce faire les étapes de l'analyse sont les suivantes :
- 1. détermination du résultat d'exploitation et de l'EBE net d'IS
- 2. détermination du BFRE
- 3. détermination des investissements
- 4. détermination des valeurs résiduelles
- 5. équation d'équivalence
- 6. calcul de la VAN au taux de 5%
- 7. calcul de l'annuité équivalente sur 4 ans : c'est le montant de la redevance
- 8. étude de l'intérêt de cet accord pour la société DISTRIBAT.



## Partie 3 : Acquisition par la société PROFINO des immobilisations incorporelles de la société DISTRIBAT

- La société PROFINO achète DISTRIBAT qui lui cède son organisation commerciale sur la base des bénéfices prévus.
- 1. Il faut donc évaluer les résultats prévisionnels
- 2. En déduire le prix de cession des immobilisations incorporelles de DISTRIBAT
- 3. Proposer un montage financier permettant à la société PROFINO de financer cette acquisition.